

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	23
Votants	23

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2026

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Yann LIMOUSIN, Annalisa DEFILIPPI, Christophe GRANGE, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Bernard MOSIO, Sylvie THOME, Nathalie UCHET, Stéphane ROCHE, Nélia JULIEN, Marie GOULARD, Frédéric CHASSAING, Séverine TARQUINI, Damien BRUNIER, Audrey DEREZ, Julien ALBALADEJO, Arthur CULLATI, Patrick FRECON, Nathalie DE JESUS, Emeric FONTAINE, Célia RODRIGUEZ.

Absents et Excusés : -----

OBJET : NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE
11 - 31/03/2026

Madame Martine VENTURINI, maire, explique que le ministère de la défense demande à ce que soit nominativement désigné par délibération, au sein de chaque conseil municipal, pour la durée du mandat, un conseiller en charge des questions de défense.

Le correspondant défense ainsi désigné est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires sur la commune. Il est destinataire, à ce titre, d'une information spécifique de la part du ministère de la défense. C'est à lui qu'il revient de sensibiliser les citoyens sur la possibilité offerte de prendre part à des activités de défense dans le cadre des préparations militaires, du volontariat et de la réserve militaire.

Après avoir entendu le rapport de madame VENTURINI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 07/04/2026

Reçu en préfecture le 07/04/2026

Publié le 7/04/2026


ID : 038-213800758-20260401-DE_31_03_26_11-DE

DESIGNE Madame Valérie SACLIER pour assurer les fonctions de correspondant défense.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance
Valérie SACLIER



Martine VENTURINI
Maire

